

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des PaillonsOBJET :
Acquisition de matériel pour le
LAEP : demande de subvention
2018 à la CAF des Alpes-
Maritimes

Décision n° 17 12 22

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaients présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président indique qu'il convient d'équiper le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) en matériel d'activités (divers jouets) et en petit mobilier (meuble de rangement...) pour 2018.

Afin de mener à bien ces investissements, dont le coût prévisionnel total s'élève à 784,23 € HT, le Président propose de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% du montant des dépenses.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,**

Sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 627,00 € pour le programme d'acquisition précité dont le coût s'élève à 784,23 €HT.

Autorise le Président à signer tous documents et actes relatifs à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
E. MARI

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0